

[Couvent franciscain Sainte-Marie d'Eger](#)

Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

Numéro (Cartes)

118

Géoréférencement

POINT (20.37739 47.906197)

Ordre

OFM

Province mendicante en 1500

Hongrie

Custodie

Eger

Pays entre 1220 et 1550

Pays entre 1250 et 1500

Pays entre 1250 et 1550

Royaume de Hongrie

Pays actuel

Hongrie

Localité actuelle

Eger

Localité en allemand

Erlau

Localité en hongrois

Eger

Localité en latin médiéval

Agria

Type de localité

Cité épiscopale

Présence d'un autre couvent mendiant

Oui

Début d'intervalle année de fondation

[1239](#)

Fin d'intervalle année de fondation

[1300](#)

Année de fermeture

[1552](#)

Précisions dates de fondation et de fermeture

La tradition franciscaine faisait remonter la fondation de ce couvent à 1219, qui serait le plus ancien de Hongrie mais sa création remonte (au plus tôt) à la fin des années 1230.

< KARÁCSONYI I, p. 158

Fondateur

[Kilit, évêque d'Eger \(?\)](#)

Sociographie du fondateur

[Membre\(s\) du haut clergé séculier](#)

Taille

Couvent de taille imposante, à en juger par les nombreux chapitres provinciaux qui s'y réunirent de 1340 à 1537 (1340, 1368, 1387, 1393, 1454, 1477, 1537).

C'était le siège d'une custodie dès le début du XIV^e siècle.

Sceau

Sceau attesté en 1306, dans un acte dressé par le gardien du couvent nommé Jacques et le lecteur du même couvent Michel, qui transcrivent une charte de privilèges concernant les dîmes, à la demande du chapitre cathédral d'Eger.

Le sceau du couvent, perdu, y est explicitement mentionné :

presentes concessimus litteras sigilli nostri munimine roboratas.

< MNL DF 209920 ; KARÁCSONYI I, p. 158

Il est employé également (mais perdu) dans une charte de 1307.

< MNL DF 209984

Résumé

1239 (?) Fondation du couvent d'Eger par l'évêque de la ville, Kilit, selon la tradition rapportée au XVI^e siècle

1300 L'église de ce couvent est mentionnée comme lieu de pèlerinage (en l'occurrence, judiciaire)

1489-1490 Le roi Mathias Corvin s'étant plaint du relâchement de la discipline dans ce couvent, le pape ordonna aux frères de s'amender en mars 1490

1552 Au moment du siège d'Eger, occupation du couvent par les Ottomans, qui y entreposaient leurs canons, puis destruction du couvent et de l'église.

Le site du couvent a été réutilisé ensuite par les Servites.

2) Documentation connue sur le couvent

Bibliographie générale

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. I, p. 158-161

KÓSA Eugenius, *Antiquarii provinciae sanctae Mariae in Hungaria ordinis Minorum a.p.n. Francisci strictioris observantiae collectanea 1206-1774* [inédit]

ROMHÁNYI Beatrix, *Kolostorok és társaskáptalanok a középkori Magyarországon*, Budapest, 2000, p. 22

Sources

Sources imprimées

IPOLYI Arnold, NAGY Imre, PÁUR Iván, RÁTH Károly, VÉGHÉLY Dezső (éd.), *Hazai okmánytár. Codex diplomaticus patrius*, Győr-Budapest, 1865-1891 [*Hazai Okm*], t. VII (Budapest, 1880), n°254 p. 300-301 (= mention de ce couvent comme lieu de pèlerinage judiciaire dans une sentence du *castellanus* de Boldvakő authentifiée le 31 octobre 1300)

MAKSAY Ferenc (éd.), *Urbáriumok XVI-XVII. század*, Budapest, 1959 (Magyar Országos Levéltár kiadványai, II. Forráskiadványok 7), p. 734 (= mention en 1578 d'un pré ayant jadis appartenu aux frères du couvent Sainte-Marie d'Eger, dans un registre dressé en 1687)

FRAKNÓI Vilmos, LUKCSICS József (éd.), *Monumenta Romana episcopatus Veszprimiensis. A veszprémi püspökség római oklevéltára*, t. I-IV, Budapest, 1896-1907 [*MREV*], t. III, p. 316 (= rappel à la discipline lancé par le pape le 1^{er} mars 1490 à la demande du roi Mathias Corvin)

NAGY Imre, DEÁK Farkas, NAGY Gyula (éd.), *Hazai oklevéltár (1234-1536)*, Budapest, Magyar Történelmi Társulat, 1879 [*Hazai Okl*], n°298, p. 329-332 (p. 331 = legs de 2 florins en 1400 par le prêtre Étienne)

Sources manuscrites

Magyar Nemzeti Levéltár [Archives Nationales Hongroises], Országos Levéltár (Budapest)

MNL DF 209920 (= transcription authentique effectuée par le gardien et le lecteur du couvent d'Eger, à la demande de représentants du chapitre cathédral d'Eger, d'une charte sur les dîmes établie par l'évêque d'Eger en 1275 en faveur du chapitre cathédral d'Eger, avec mention du sceau du couvent, 22 août 1306)

MNL DF 209984 (= donation de l'évêque d'Eger, avec sceau du couvent et du chapitre cathédral d'Eger, 22 novembre 1307)

MNL DF 209986 (= acte de vente du terrain reçu en don de l'évêque d'Eger en 1307, 30 mars 1326)

MNL DF 287016 (= don au couvent de 12 marcs par Blaise de Nyomár sur une hypothèque, confirmé par l'évêque d'Eger Nicolas, 22 mai 1361)

MNL DF 209969 (= transcription de deux chartes concernant un moulin, à la demande des frères, 20 juin 1401)

3) Discours et normes économiques des frères du couvent

Bilan

Dans la charte de donation du 22 novembre 1307 (celle par laquelle il concède un terrain au couvent), l'évêque d'Eger nommé Martin loue la pauvreté volontaire pratiquée par les frères, élément central de leur "élection" et d'une vie qui plaît à (ou rend propice) Dieu :

Sane tum viri religiosi fratres ordinis fratrum minorum de Agria ex eorum paupertate voluntarie electa, vitam Deo ducant placibilem...

< MNL DF 209984

5) Biens et revenus fonciers (stables) du couvent

Biens et revenus fonciers

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Terrain dans la ville

Année de première mention

1307

Année de dernière mention

1326

Lien ou rapport de possession

Ce terrain (*sessio curie*) appartenant à l'évêque d'Eger avait été initialement confié aux soins du père d'un chanoine d'Eger nommé *Edus*, en tant que *comes condicionalis* (nommé Jean). Mais les habitants (locataires?) qui s'y trouvaient endommageaient les bâtiments conventuels voisins (*ex inhabitantium malicia multas inquietitudines et multa rerum dampna sustenuerint*).

C'est la raison pour laquelle l'évêque d'Eger nommé Martin décida de céder ce terrain au couvent Sainte-Marie (*monasterio beate virginis et fratribus minoribus de Agria*), représenté par le gardien nommé Jacques, pour la tranquillité des frères, avec l'accord du chapitre cathédral, le 22 novembre 1307.

Ce terrain était situé entre le couvent Sainte-Marie et la rivière Eger : "*inter claustrum eorum et fluvium Egur a parte occidentali*".

L'évêque concède ce terrain au couvent en pleine propriété : "*contulimus, dedimus et donavimus perpetuo possidendam et habendam*".

< MNL DF 209984 ; KARÁCSONYI I, p. 159

Distance par rapport au couvent

Contigu

Position

à l'ouest du couvent, entre le couvent et la rivière Eger

Bien foncier : Provenance

Donation

Valeur monétaire

10 marcs de Prague en 1326

Evolution dans le temps

Ce terrain (*fundum ipsorum circa fluvium Egur a parte occidentali et inter claustrum ipsorum existentem*, qui avait été donné par l'évêque Martin) a été vendu par les frères de ce couvent, représentés par le gardien Barthélemy et le lecteur Paul, en leur nom et en celui du provincial franciscain de Hongrie nommé Jean, le 30 mars 1326, ceci devant l'évêque d'Eger (Csanád de Telegd), au chanoine d'Eger, vicaire général et archidiacre de "*Sumbon*" (Pâncota/Pankota/Somboly) nommé Pierre.

Prix : *per decem marcis grossorum bohemicarium cum marca Budensi*

Raison invoquée pour cette vente : la nécessité urgente pour eux de réparer le mur du couvent (voir *infra*).

L'acquéreur le confie temporairement à son frère, nommé Jacques, à la condition qu'il le lui rétrocède à sa demande - ceci peut-être pour l'empêcher de causer du tort aux frères, comme l'avaient fait es occupants précédents, selon János Karácsonyi.

< MNL DF 209986 ; KARÁCSONYI I, p. 159

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Moulin (ou part de moulin)

Année de première mention

1401

Année de dernière mention

1401

Lien ou rapport de possession

À la demande du gardien du couvent d'Eger, Clément, le chapitre cathédral d'Eger transcrit deux chartes (l'une du chapitre d'Eger datée du 29 juin 1363, l'autre de l'évêque d'Eger nommé Étienne datée du 11 mai 1390) qui concernent un moulin situé à Maklár (*de villa Maklar*) - village situé à 13km au sud d'Eger - le 20 juin 1401.

< MNL DF 209969

Il est donc probable que les frères en aient possédé au moins une part - même si la charte (pourtant très longue) ne le précise pas.

< KARÁCSONYI I, p. 160

Nom

Maklár

Revenus fonciers

Production agricole

Evolution dans le temps

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Pré

Année de première mention

1578

Année de dernière mention

1578

Lien ou rapport de possession

Un registre fiscal de type censier, rédigé (ou plutôt compilé) en 1687, mentionne l'ancien pré ayant appartenu aux Frères mineurs du couvent d'Eger à propos de redevances en nature levées à Demjén (à environ 12 km d'Eger), entre autres en 1578.

Ce pré procurait alors entre 6 et 20 meules ou charretées (*plaustrum/-a*) de foin.

Servitia. Est ibidem unum pratum, quod prius fratrum monachorum claustris Beatae Virginis Agriae fundati praefuit, quod tenentur falcare, falcata cumulare, cumulata Agriam importare, quod cum tempus favet, profert foeni plaustra 20, nonnunquam sex tantum, et anno 1578 quoque.

< MAKSAY (éd.), *Urbáriumok*, p. 734.

Nom

Demjén

Distance par rapport au couvent

12 km

Biens et revenus non fonciers

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Salaire pour activités d'écriture (scribe, notaire, enquêteur, ...)

Date de mention

1306

Observations

Activité d'authentification attestée en 1306 (22 août), dans la charte, scellée du sceau du couvent, dressée par le gardien du couvent franciscain d'Eger nommé Jacques et le lecteur du même couvent nommé Michel, qui transcrivent une charte de privilèges concernant les dîmes et accordée en 1275 au chapitre cathédral d'Eger par l'évêque d'Eger nommé André, à la demande des représentants du chapitre cathédral d'Eger.

Aucune rétribution n'est toutefois indiquée dans le document.

< MNL DF 209920

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Activité pastorale : casuel

Date de mention

1434

1466

Observations

Le 10 avril 1434, en raison d'un probable conflit avec les curés de paroisse de la ville, le custode du chapitre cathédral d'Eger, André, et le gardien du couvent Sainte-Marie d'Eger, frère Émeric, dépêchèrent auprès du chapitre cathédral le prédicateur Étienne et ils firent transcrire ensemble, avec ce dernier, la bulle du pape Martin V selon laquelle la dépouille des fidèles ayant demandé à être ensevelis chez les frères n'avait pas besoin d'être transportée dans un premier temps dans leur église paroissiale mais pouvait être déposée directement dans l'église des Frères mineurs.

Ces privilèges reçurent une nouvelle confirmation en 1466, à la demande du custode du chapitre cathédral d'Eger nommé Benoît d'Esztergom, qui se rendit pour cela auprès de l'évêque d'Eger Ladislas de Hédervár et transcrivit avec lui ces privilèges.

Transcriptions multiples, successives, insérées dans le bullaire du couvent, à partir de la fin du XV^e siècle en remontant jusqu'à Martin V.

< KÓSA, p. 138-145 ; KARÁCSONYI I, p. 160 (d'après Archives franciscaines de Bratislava, Lad. XXXVI n°3 et 11)

7) Structure des dépenses du couvent

Bilan(s)

La décision prise par les frères de ce couvent de vendre en 1326 le terrain contigu donné à eux par l'évêque d'Eger en 1307 était motivée par la nécessité urgente de réparer un mur en pierre qui était en très mauvais état, entre autres besoins prioritaires.

< KARÁCSONYI I, p. 159 ; MNL DF 209986

8) Cadre de vie des frères : bâtiments et équipements

Eglises conventuelles

Eglise conventuelle

Etat général

Église originelle entièrement détruite.

Equipements

Orgue

Orgue mentionné en 1533, au chapitre provincial d'Oradea / Nagyvárad, qui charge le nouveau ministre provincial de trouver un frère organiste pour ce couvent doté d'un orgue mais ne comptant pas d'organiste parmi les frères.

< KARÁCSONYI I, p. 161 ; KÓSA, p. 224-226

Phases de construction

Réfection

Observations phase de construction

- **1326 :**

La vente du terrain effectuée en 1326 (voir *supra*) est motivée par la nécessité urgente de réparer les murs du couvent :

quia murus eiusdem claustrum ipsorum propter vetustatem sui operis, necessario constructione indigebat, ac alias necessitates se habere dicebant

< MNL DF 209986

- **1361 :**

La somme de 12 marcs cédée par Blaise de Nyomár (voir *infra*), sur l'hypothèque de sa propriété de Sajólád, avait pour but d'aider les frères à reconstruire leur couvent : *ad opus claustris beatissime virginis Marie*.

< MNL DF 287016

9) Economie du salut

Testaments

Testament

Année

1361

Testateur

Blaise de Nyomár

Sociographie du testateur

Noble(s) de niveau intermédiaire ou inférieur

Legs

12 marcs

Détail

En 1361, noble Blaise de Nyomár, fils de Simon, vivant près d'Edelény (dans le comitat de Borsod), cède par testament 12 marcs (*duodecim marcas*) pris sur l'hypothèque de sa propriété de Sajólád pour aider les frères à reconstruire leur couvent (*ad opus claustris beatissime virginis Marie*). Le don fut authentifié devant le curé de Sajószentpéteri et vice-archidiacre de

Felborsod nommé Paul, devant le curé d'Edelény nommé Nicolas, devant le curé de Szirák nommé Nicolas et devant le prêtre vicaire de l'église d'Edelény nommé Émeric.

Ceux-ci obtinrent la validation de ce testament – qui comporte d'autres dons à diverses personnes – par l'évêque d'Eger nommé Nicolas, au vu dudit testament, le 22 mai 1361.

< MNL DF 287016 ; KARÁCSONYI I, p. 160

Testament

Année

1400

Testateur

Étienne de Göböl, prêtre

Sociographie du testateur

Membre(s) du bas clergé séculier

Legs

2 florins d'or

Détail

En 1400, juste avant de partir en pèlerinage pour Rome, le prêtre Étienne, fils de Pierre dit de Göböl de Tót-Kálló (*dominus Stephanus presbiter filius Petri dicti Gewbul de Tothkallo*) et chapelain de l'évêque d'Eger nommé Étienne, légua par testament 2 florins d'or au couvent, à prélever sur une somme qui lui était due :

Item Johannes Isten dictus de Agria tenetur michi VIII florenis auri quos pecierat a me ad iter Romanum, ex quibus duos lego Caustro (sic) beate Marie virginis in Agria.

C'est un des nombreux dons du testament, qui lègue aussi 2 florins aux Ermites augustins de la ville et 1 florin aux églises Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Ladislas et Saint-Étienne-roi de la cité d'Eger :

Ego vir discretus Stephanus presbiter filius Petri dicti Gewbol de Thothkallo, capellanusque reverendissimi in Christo patris domini Stephani condam episcopi ecclesie Agriensis [...] Item Johannes Isten dictus de Agria tenetur michi 8 florenis auri quos pecierat a me ad iter Romanum, ex quibus duos lego caustro [sic] beate Marie virginis in Agria. Item duos claustro beati Nicolai confessoris de eadem, Item unum lego ecclesie beati Mychaelis Archangeli de eadem. Item unum lego ecclesie beati Jacobi apostoli de eadem, Item unum lego ecclesie beati regis Ladislai de eadem, Item unum lego ecclesie sancti Stephani regis in castro de eadem.

Dans le cas des Franciscains, le testateur ne demande pas de service spirituel.

< KARÁCSONYI I, p. 160 ; Hazai Okl n°298, p. 331

Autres dons

Autre don

Année du don

1307

Donateur

Martin, évêque d'Eger

Sociographie du donateur

Membre(s) du haut clergé séculier

Dons

Don d'un terrain contigu au couvent (voir Biens fonciers) par l'évêque d'Eger nommé Martin, le 22 novembre 1307.

Le don est consenti "*(contulimus, dedimus et donavimus) in laudem beate virginis et honorem*"... et pour rétablir la "tranquillité" des frères suite aux dommages causés par les occupants du terrain concerné.

< MNL DF 209984

La formule de louange à la Vierge, motivation de l'évêque donateur Martin, est rappelée par l'acte de vente du même terrain daté de 1326 :

in laudem beatissime Virginis Marie

< MNL DF 209986

Pèlerins

Ce couvent est mentionné, entre diverses peines (amendes ou pénitences) en tant que lieu de pèlerinage judiciaire en 1300 (31 octobre), dans une sentence d'arbitrage ou accord de compromis faisant suite à un homicide, et contracté devant le *castellanus* de Boldvakő :

Benedictus (...) ad limina beate Virginis Agrie ire tenetur...

< *Hazai Okm*, t. VII, n°254, p. 300-301